



RIE III : entre 15 et 20 millions de perte fiscale pour le Canton du Jura !

Le Gouvernement jurassien a présenté ce matin le projet de réforme fiscale des entreprises qui sera mis en œuvre en cas d'acceptation de la RIE III en votation le 12 février prochain. Les pertes fiscales du canton et des communes vont augmenter progressivement entre 2019 et 2023 pour atteindre un pic à environ 20 millions de francs en fin de période. Les estimations du comité d'action contre la RIE III étaient donc justes. Malgré les mesures compensatoires présentées, cette annonce confirme la nécessité de refuser ce paquet cadeau pour une ultra minorité des entreprises du canton du Jura.

Hormis les inconnues sur les conséquences à terme de certaines mesures fiscales (Patent box, 150% de déduction des coûts pour la recherche et le développement, etc.), les mesures dites « compensatoires » présentées par le Gouvernement sont totalement aléatoires et sont destinées à minimiser la portée réelle de cette réforme. Le tableau soumis à la presse fait le pari d'un équilibre total entre pertes fiscales d'un côté et mesures compensatoires de l'autre, à l'horizon 2023. Equilibre atteint également en vertu des rentrées prévues dès cette échéance par les apports supplémentaires de la Confédération au titre de la Péréquation financière.

Un exercice d'équilibriste qui donne à penser que le résultat financier de 2023 a été fixé en premier et que les moyens pour y arriver ont été imaginés ensuite. Quel que soit leur niveau de fiabilité. Il s'agit donc d'un pari. Mais cette réforme et ses conséquences ne sont pas un jeu. Et les menaces sur l'emploi brandies systématiquement par la droite et les milieux économiques ne font que renforcer la conviction que le projet soumis au vote le 12 février n'est qu'une arnaque organisée à large échelle.

Ce d'autant que plus de 80% des entreprises jurassiennes ne verront pas la couleur de cette réforme. En effet, le tissu de PME du canton est constitué majoritairement d'entreprises ne payant pas ou peu d'impôts. Ces entreprises, souvent en manque de liquidités, ne comptent pas sur cette réforme. La RIE III est un cadeau aux actionnaires et aux grandes entreprises. Elle ne sert ni l'intérêt de la majorité des PME, ni l'intérêt de la collectivité.

Pour éviter de longs débats sur les conséquences pour le canton du Jura, refusons purement et simplement le projet des Chambres fédérales. NON à la RIE III le 12 février !

Delémont, le 25 janvier 2017

Le comité d'actions NON à la RIE III

